

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

DELIBERATION N°2021.00120

RESEAU ESTER (L'EST STEPHANOIS EN RESEAU) - SUBVENTION 2021

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 64

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

RECU EN PREFECTURE

Le 16 avril 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20210405-02021001200

DATE D'ARCHIVAGE : 16 avril 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Rémy GUYOT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, M. Jean-Paul RIVAT, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

RESEAU ESTER (L'EST STEPHANOIS EN RESEAU) - SUBVENTION 2021

Saint-Etienne Métropole exerce pleinement sa compétence de développement économique et travaille à améliorer l'environnement global des entreprises et à solutionner leurs besoins. Aussi, la Métropole a mis en place une animation territoriale de proximité. Dans le cadre de cette animation, les associations d'entreprises sont des acteurs économiques avec lesquels notre collectivité compte entretenir un partenariat renforcé.

Le réseau ESTER, l'Est stéphanois en réseau, couvre un territoire rassemblant plus de 1 300 entreprises, réparties sur les zones d'activités des communes de Saint-Etienne, Saint-Jean-Bonnefonds, La Talaudière et Sorbiers et plus particulièrement des zones d'activités de Technopole, Molina La Chazotte, Métrotech, La Vaure, Boiron, Le Valjoly, Marché de gros et Pont de l'Ane ainsi que les quartiers de Montreynaud.

ESTER (90 entreprises adhérentes en 2020) a ainsi pour objet l'animation des entreprises autour de projets à enjeux innovants et d'actions partagées, pour :

- agir en faveur de l'attractivité de son territoire,
- faciliter la mise en réseau et les échanges entre les entreprises dans le respect de leur responsabilité sociétale.

Le partenariat entre ESTER et Saint-Etienne Métropole vise à la mise en place d'actions de sensibilisation, de promotion ou encore de services nouveaux en direction des entreprises adhérentes à ESTER.

ESTER contribuera plus particulièrement aux actions et aux démarches qui portent sur les thématiques suivantes :

- **Territoire d'Industrie Loire Sud** : participer à l'enrichissement de la toile industrielle.
- **L'emploi : favoriser le recrutement des entreprises** , dans l'objectif de permettre notamment aux populations les plus précaires d'intégrer un parcours d'insertion professionnelle, mettre en œuvre des actions en faveur du maintien et du développement de l'emploi sur le territoire, en favorisant le lien entre demandeurs d'emplois et entreprises, identifier des entreprises adhérentes dans le cadre d'actions spécifiques notamment le salon Talents et Métiers organisé dans le cadre de la démarche Stratégie Territoriale Emploi Formation (STEF) ou encore le dispositif Mise en Relation, l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur ou du programme « Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises » (PAQTE), transmettre dans le réseau des offres d'emploi identifiées et mettre en place des actions autour de la mobilité des salariés.
- **Rôle Sociétale de l'Entreprise et le développement durable** : sensibiliser aux économies d'énergies pour permettre aux entreprises de s'engager dans le plan climat en effectuant la promotion de l'offre de services d'Alec42, valoriser toute action menée facilitant les déplacements et la mobilité douce, mobiliser des entreprises pour permettre la mise en place de stations hydrogène.

- **Le design** : organiser des ateliers de sensibilisation en lien avec la Cité du Design, des ateliers pratiques sur ce thème.
- **Offre d'accueil des entreprises** : identifier des locaux / des fonciers privés vacants et communiquer auprès des adhérents sur la possibilité d'être accompagné par Saint-Etienne Métropole.
- **Le déploiement des actions concourant au développement d'action de L'Economie, Sociale et Solidaire (ESS)** : valoriser le mécénat de compétences (Probono) auprès des adhérents ainsi que de l'action ESSPRESSO - action regroupant des acheteurs (entreprises classiques et collectivités) et des fournisseurs (de l'ESS).
- **La participation à l'attractivité du territoire** : mettre en place des actions qui contribuent à la promotion du territoire.

En complément de ce programme d'actions, ESTER poursuivra son action d'association d'entreprise en direction de ses adhérents en organisant des ateliers répondant à leurs besoins vis-à-vis d'obligations légales, professionnelles. Le club permet ainsi de mutualiser les besoins des entreprises et donc d'apporter des solutions efficaces, pragmatiques, économiques tout en permettant aux dirigeants des PME de gagner du temps.

Ces actions concourent également à la rencontre inter-entreprises et la meilleure connaissance du tissu économique local et des savoir-faire qui le compose. Afin de démultiplier cet objectif, ESTER cherchera autant que possible à s'associer aux autres clubs du territoire pour maximiser la connaissance inter-entreprises.

Tenant compte du contexte économique, financier et budgétaire des collectivités territoriales et considérant le programme d'actions 2021 d'ESTER, Saint-Etienne Métropole propose une intervention financière à hauteur de 8 140 € en faveur de l'association ESTER.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à Ester d'un montant global de 8 140 € pour l'année 2021,**
- **approuver le projet de convention correspondante à intervenir pour l'année 2021,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisantes de ces affaires,**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte SERV65748 destination SUECO du budget de fonctionnement de l'exercice 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU